

Envoyez-nous la copie de la saisie de vos vœux + les éléments suivants qui nous permettront de vérifier votre barème

NOM USUEL : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille (si différent du nom usuel) : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de tél : \_\_\_\_\_ Adresse électronique personnelle : \_\_\_\_\_

AFFECTATION ACTUELLE (1): provisoire - définitive – sous le coup d’une fermeture de poste école \_\_\_\_\_ commune : \_\_\_\_\_

NATURE DU POSTE

adjoint  PES  BRIGADE  TRS (décharges)  adjoint spé. opt. : \_\_\_\_

directeur (trice) nombre de classes : \_\_\_\_

**Rappel** : Barème mouvement =

		Réservé au Sgen
A G S (ancienneté générale de service au <b>31/08/2018</b> : voir sur I-Prof, mais attention il est inscrit l’AGS au 31/08/2017)	=	
1 pt par enfant de moins de 18 ans ou 1 pt par enfant handicapé	=	
Points d’ancienneté dans le poste, hors TRS (1 point par an à partir de 3 ans et plafonné à 9)	=	
Points de bonification : poste rural, RRS, RAR, scolarisation des enfants tziganes ou voyageurs, CLIN, CLA (1 point par an à partir de 3 ans et plafonné à 9), option E implanté dans les écoles	=	
Points de bonification direction (1 point par an à partir de 3 ans et plafonné à 9)	=	
Points d’ancienneté dans le poste TRS (1 point dès la 1 <sup>ère</sup> année, 2 points la 2 <sup>ème</sup> année, 4 points la 3 <sup>ème</sup> année, 5 points la 4 <sup>ème</sup> année ; 5 points la 5 <sup>ème</sup> année, plafonné à 9 points la 9 <sup>ème</sup> année et les suivantes)		
Points de carte scolaire (12 points si ancienneté dans le poste < 7 ans, 13 points si 7 ans, 14 points si 8 ans, 15 points si 9 ans, 18 points 2 <sup>ème</sup> mesure en moins de 3 ans)	=	
<b>Total</b>	=	

Habilitation LV : oui – non (1)

Habilitation Breton : oui – non (1)

Liste aptitude direction d’école : oui – non (1)

Diplôme spécialisé option \_\_\_\_\_

Reconnaissance RQTH : oui – non (1)

Autre titre ou diplôme professionnel : \_\_\_\_\_

**Observations** : indiquez-nous tous les renseignements que vous jugez utiles de porter à notre connaissance pour nous aider en cas de litige lors des affectations.

N’hésitez pas à prendre contact directement avec nous par mail de préférence en cas de situation particulière

Pour vous conseiller, répondre à vos questions, nous sommes joignables **sauf réunion** au  
Sgen-CFDT 10 bd du Portugal CS 10811 35208 Rennes cedex 2 Tel: 02 99 86 34 61 fax : 02 99 86 34 19  
Ou à tout moment par mail : [35@sgen.cfdt.fr](mailto:35@sgen.cfdt.fr) ou [mtoscer@sgen.cfdt.fr](mailto:mtoscer@sgen.cfdt.fr)

(1) Rayer la mention inutile